

# Fraude à l'assurance chômage : l'ex-DSI de l'Unédic se défend

Dans son édition du mercredi 9 mars, *Le Canard enchaîné* met en cause le comportement de l'ex-DSI de l'Unédic, Pierre Lachaize. Embauché par l'organisme chargé de gérer les fonds de l'assurance chômage en septembre 2012, ce dernier a, selon nos confrères, [cumulé son salaire avec des indemnités chômage](#). *Le Canard* raconte que l'affaire a été découverte en novembre 2013 par... les subordonnés même du DSI. Lors d'une consultation du fichier Aude (Application unique de la demande d'emploi, le fichier recensant tous les chômeurs indemnisés), un informaticien serait en effet tombé sur le nom de son patron. En octobre 2013, plus d'un an après son embauche donc, ce dernier touchait près de 5 000 euros d'indemnités chômage.

## « *Je n'ai pas cumulé salaires et allocations* »

La rédaction de *Silicon.fr* a donc contacté Pierre Lachaize, devenu depuis consultant indépendant spécialisé dans les politiques publiques. Par mail, ce dernier **nie la version des faits** présentée par *Le Canard enchaîné*. « *J'affirme que je n'ai pas cumulé de salaires et d'allocations chômage pendant mes fonctions à l'Unédic, explique-t-il. Je suis resté inscrit à Pôle Emploi pendant cette période, ce qui est tout à fait légal. J'ai déclaré chaque mois mon activité et ma rémunération et je ne recevais logiquement aucune indemnisation.* »

Selon lui, toute l'affaire se résume à une **erreur isolée**, portant sur le fameux mois d'octobre 2013. Pierre Lachaize raconte : ce mois-là, « *par une mauvaise déclaration, j'ai perçu une indemnité que j'ai remboursée spontanément dès que j'en ai eu connaissance. Toute l'affaire se résume à 5 000 euros sur mon compte pendant une semaine. A partir de cet épisode, certaines personnes ont voulu, et manifestement souhaitent toujours, me faire passer pour un fraudeur d'envergure, ce qui est totalement faux. La présentation des faits vise à une inversion totale de la réalité : transformer une dénonciation calomnieuse en une « alerte ».* »

Comme nous l'indiquions hier, l'informaticien qui a découvert ce versement indu de 5 000 euros, a, tout comme Pierre Lachaize, lui aussi été licencié de l'Unédic. Selon *Le Canard enchaîné*, l'ex-DSI a toutefois bénéficié d'une rupture conventionnelle assortie de 160 000 euros d'indemnité. Tant l'organisme de gestion de fonds de l'assurance chômage que l'ex-DSI restent par ailleurs **discrets sur leur relation passée** : les références Web à l'année passée par Pierre Lachaize en tant que DSI de l'association loi 1901 sont rares. Nous avons du puiser dans un outil d'archivage pour retrouver une photo où le DSI apparaît au sein de l'équipe de direction de l'Unédic (ci-dessous).



**De gauche à droite :** *Dominique Diener (Directeur de la gestion et de la comptabilité), Pierre Lachaize (Directeur des systèmes d'information), Pierre Cavard (Directeur des études et des analyses), Isabelle Jourdan (Directrice de l'information et de la communication), Michel Monier (Directeur général adjoint), Vincent Destival (Directeur général), Isabelle Thiébaud-Corbé (Directrice des ressources humaines), Jean-Paul Domergue (Directeur des affaires juridiques), Philippe Eberschweiler (Directeur des finances et de la trésorerie)*

**A lire aussi :**

[Dépenses IT : les DSI font \(presque\) fifty-fifty avec les métiers](#)

[Quand la DSI renonce à des projets, faute de temps](#)

[Gala DSI : « Sur le numérique, tout le monde a besoin des DSI »](#)